

Public concerné

Toute personne volontaire à tous les échelons de l'entreprise.

Pré requis

- Etre volontaire,
- Etre en bonne condition physique.

Démarche pédagogique

Apport théorique : par exposé du formateur avec projection et films.

Apport pratique :

Démonstration par le formateur et restitution du geste de base par l'apprenant.

Mise en situation concrète des apprenants (jeux de rôles) et critique constructive par le formateur

Supports pédagogiques :

Livrets INRS et MEMOFORMA

Moyens techniques

Matériels : mannequins adulte, enfant, nourrisson, plan d'intervention SST, memory board, un livret de formation par stagiaire.

Dans le cadre d'une crise sanitaire mise à disposition d'eau et savon, de gel hydroalcoolique, de matériel individuel, masques, gants à usage unique, surblouses, drap d'examen.

Equipe pédagogique

Un formateur SST validé par la CARSAT et à jour de ses recyclages.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant doit être capable de protéger, examiner, alerter, secourir. Il aura également un rôle de préventeur au sein de l'entreprise.

Répondre à l'obligation de l'employeur concernant le nombre de secouristes par établissement et par poste isolé (loi 66 - 354 du 08/06/1966 - décret 88 - 1198 du 28/12/1988 - décret 92 - 333 du 31/03/1992)

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- D'identifier, de reconnaître les risques persistants qui menacent la victime de l'accident
- D'identifier les sources de risques réels, de supprimer ou d'isoler ce risque et soustraire la victime au risque sans l'exposer lui-même à celui-ci
- D'examiner la victime avant et déterminer l'action de secours en vue du résultat à obtenir
- D'alerter ou faire alerter les services spécialisés

PROGRAMME

Selon référentiel de l'INRS et CARSAT Rhône-Alpes entré en application au 10/09/2001

Le sauvetage secourisme du travail

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession,
- Le rôle du sauveteur secouriste du travail,
- L'intérêt de la prévention des risques professionnels, son rôle,
- Présentation du programme.

Prévention des risques de transmission du COVID-19

- Le mode de transmission du virus,
- Les mesures barrières et distanciation physique,
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
- Comment porter correctement un masque et le retirer,
- Comment mettre des gants et les retirer,
- Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
- L'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.

Le SST doit être capable

- D'identifier, de reconnaître les risques persistants qui menacent la victime de l'accident,
- D'identifier les sources de risques réels, de supprimer ou isoler ce risque et soustraire la victime au risque sans s'exposer lui-même à celui-ci,
- D'examiner la victime avant et déterminer l'action de secours en vue du résultat à obtenir,
- D'alerter ou faire alerter les services spécialisés.

Modalités d'évaluation

Exercices pratiques

Validation de la formation

Attestation de fin de formation.
Certificat SST.

Accessibilité Handicap

Bâtiments ERP accessibles et adaptés aux
PMR

Secourir une personne qui :

- Saigne abondamment : comprimer l'origine du saignement,
- S'étouffe : désobstruction des voies aériennes chez l'adulte, l'enfant, le nourrisson,
- Répond aux questions et se plaint :
 - D'un malaise : reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise,
 - De brûlure : thermique, chimique, par inhalation, par ingestion, par radiation,
 - D'un traumatisme : à un membre, au dos, traumatisme crânien,
 - D'une plaie grave (visage, thorax, abdomen, les mécanismes d'une plaie grave),
 - D'une plaie simple : désinfection.
- Respire mais ne répond pas : retournement sur le dos, mise en position latérale de sécurité,
- Ne répond pas, ne respire pas, RCP (réanimation cardio-pulmonaire) avec utilisation du défibrillateur sur l'adulte, l'enfant.

Situation inhérente aux risques spécifiques

- A la profession
- A l'entreprise

MODALITES D'ORGANISATION

Durée : 2 jours (soit 14 heures)

Dates :

Les 12, 13 Février 2024

Les 14,15 Mars 2024

Les 10,11 Avril 2024

Les 16,17 Mai 2024

Les 17,18 Juin 2024

Les 19,20 Septembre 2024

Les 15,16 Octobre 2024

Les 18,19 Novembre 2024

Les 12,13 Décembre 2024

Lieu : AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier - 73290 La Motte Servolex

Tarif : 270€ HT par participant (soit 324€ TTC)

d.bellangreville@formation-industries-savoie.fr

TEL : 04 79 65 25 46

www.formation-industries-savoie.fr